

Commerce

Prévenir

& Sécurité

6 conseils pour la sécurité de votre commerce

Les commerçants sont trop souvent les victimes des malfaiteurs. Des comportements simples peuvent prévenir certaines agressions.

Tout ce qui retarde ou entrave l'action d'un délinquant contribue à éviter le vol ou l'agression. En décourageant les voleurs, vous vous protégerez mieux contre leurs méfaits.

1

· Protégez votre commerce contre le vol à l'étalage

Sécurisez vos articles de valeur. Plus généralement, ne placez rien qui puisse être facilement appréhendé tout en laissant une échappatoire aisée aux voleurs.

Soyez vigilant avec les groupes de personnes qui essayent de détourner votre attention.

Ayez une bonne visibilité des locaux de votre commerce en supprimant les angles morts.

2

· Protégez-vous contre les escroqueries aux moyens de paiement

Exigez la présentation d'une pièce d'identité pour tout paiement par chèque. S'il s'agit d'un chèque de société, exigez aussi un extrait K-Bis. La loi l'impose.

Renseignez-vous auprès de votre banque sur les systèmes de vérification des chèques en opposition.

Ne tombez pas dans le piège du vol au rendez-moi.

3

· Protégez votre commerce contre le cambriolage

Faites blinder tous les ouvrants sans négliger les portes arrières. Faites poser une grille ou un volet de protection devant votre devanture.

Vous pouvez aussi faire installer :

- un film anti-effraction ou une vitre blindée sur votre vitrine,
- une alarme,
- une caméra de vidéo surveillance couplée à un magnétoscope non accessible ou reliée au central d'une société de télésurveillance.

Au besoin, engagez une société de gardiennage.

Ne remettez les clés qu'à vos plus proches collaborateurs.

Ne laissez pas à portée tout ce qui peut aider un voleur (échelle, outils, etc.)

· Protégez-vous contre les véhicules-béliers :

- en zone isolée : installez des obstacles (plots de béton, bacs de fleurs) interdisant l'accès de votre vitrine,
- en zone urbaine ; cette mesure requiert l'autorisation de votre mairie.

En règle générale, inventoriez tous vos matériels en relevant les marques et les numéros de série. Cela facilitera les recherches et l'identification en cas de découverte chez un receleur.

4

· Protégez votre recette

Soyez particulièrement vigilant lors de l'ouverture et de la fermeture de votre commerce.

Ne conservez pas de fortes sommes dans votre caisse. Placez-les dans un endroit sûr.

Ne laissez aucune valeur ou fond de caisse dans les locaux après la fermeture ou rangez-les dans un coffre.

Dans toute la mesure du possible, évitez de laisser un vendeur seul dans le magasin, notamment au moment de la fermeture. Soyez vigilant lors de vos trajets, un individu pourrait vous suivre afin de profiter du moment opportun pour vous voler ou vous agresser.

Soyez particulièrement vigilant lorsque vous transportez des fonds. Évitez les déplacements à heure fixe et variez vos itinéraires. Si vous vous sentez suivi, évitez de vous retrouver isolé ou rentrez dans un endroit fréquenté.

5

· Protégez votre véhicule

Le jour, ne laissez pas votre véhicule de société stationné sans surveillance ou sans alarme, dès lors qu'il contient du matériel ou de la marchandise. Verrouillez coffre, portes et bloquez le volant.

Même pour une simple livraison, ne laissez pas dans votre véhicule vos papiers, chèquiers, doubles de clés ou autres objets de valeur.

Ne vous absentez pas de votre véhicule moteur en route avec les clés sur le contact.

La nuit, évitez de laisser votre véhicule à l'extérieur. Si vous y êtes obligé, stationnez toujours en zone éclairée, de préférence sous alarme.

PREVOIR SA SECURITE, C'EST